REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio: 400

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 11 Présents: 09 Absents: 02 N° 2022-09-01

Séance du 11 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le onze novembre

A neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents: M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER.

Absences excusées: Mme Maryvonne PRADEL donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents: M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL.

Date de la convocation : 03 novembre 2022 Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

OBJET: MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 01 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le loyer et les garages des logements communaux en tenant compte de l'IRL 2^{ème} trimestre 2022 soit + 3.60 % à compter du 01 janvier 2023.

Nom Locataire	2022		2023	
Nom Locatane	Loyer	Garage	Loyer	Garage
C. SOVRAN	275.44 €	25.03 €	285.35 €	25.93 €
O. QUINCHON	230.86 €	25.03 €	239.17 €	25.93 €
N. LE GALL	281.02 €	25.03 €	291.14 €	25.93 €
M. ECARD / A. GUILLAUME	281.02 €	25.03 €	291.14 €	25.93 €

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide d'appliquer cette augmentation.

Votants: 09	Pouvoirs: 02	Pour: 08	Contre: 0	Abstention: 01
-------------	--------------	----------	-----------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Elodie COURTET

Nathafie LE GALL

Le Mair

Certific exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le sous-presentes de la réception en Sous-Préfecture le sous-presentes de la réception en Sous-Préfecture le sous-presente de la réception en Sous-presente de la réception de la récep

Contrôle de légalité A MONESTIER-MERLINES, le 11.11.202

Date de réception de l'AR: 17/11/2022 019-211914106-20221111-2022_09_01-DE